



Comité des transports

Procès-verbal 9

Le mercredi 4 novembre 2015

9 h 30

salle Champlain

- Nota : 1. Veuillez noter que ces procès-verbaux doivent être considérés comme étant PRÉLIMINAIRES jusqu'à ce qu'ils soient confirmés par le Comité.*
- 2. Le soulignement indique qu'il s'agit d'une nouvelle recommandation ou d'une recommandation modifiée approuvée par le Comité.*
- 3. À moins d'avis contraire, les rapports nécessitant un examen par le Conseil municipal seront présentés au Conseil le 12 novembre 2015 dans le Rapport No 9 du Comité des transports.*

Présents : Conseillers K. Egli (président)
C. McKenney (vice-présidente)
D. Chernushenko, G. Darouze, D. Deans, M. Fleury, J. Mitic,
S. Moffatt B. Monette, S. Qadri, M. Qaqish

DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT

Aucune déclaration de conflit d'intérêts n'est déposée

ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

Procès-verbal 8 – Le 7 octobre 2015

CONFIRMÉ

COMMUNICATIONS

Réponses aux demandes de renseignements

- CT 09-15 - Normes d'entretien et de remplacement des trottoirs en pavés autobloquants

MOTION CT 09/1

Motion du conseiller M. Fleury

IL EST RÉSOLU QUE le Comité des transports approuve l'ajout du présent point à l'ordre du jour de sa réunion d'aujourd'hui, conformément au paragraphe 89(3) du *Règlement de procédure* (n° 2014-441), pour permettre au personnel de répondre aux questions.

ADOPTÉE

Kevin Wylie, directeur général, Travaux publics, répond aux questions et aux préoccupations exprimées par le conseiller Fleury concernant le processus de recouvrement des pavés autobloquants, comme méthode de réparation immédiate et temporaire.

PRÉSENTATIONS

1. MINISTÈRE DES TRANSPORTS – PRÉSENTATION — CONCEPTION PRÉLIMINAIRE ET ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE LA RÉHABILITATION ET DU REMPLACEMENT DE STRUCTURES ET DE PONCEAUX LE LONG DE L'AUTOROUTE 417 ENTRE LA PROMENADE DE L'AVIATION ET LE CHEMIN RAMSAYVILLE

ACS2015-CMR-TRC-0009

GLOUCESTER-SOUTHGATE (10);
BEACON HILL-CYRVILLE (11); ALTA
VISTA (18)

RAPPORT RECOMMANDATION

Que le Comité des transports prenne connaissance de cette présentation.

David Lindensmith, ingénieur chef de projet, ministère des Transports, explique brièvement le but de la présentation. Il présente ensuite Steve Pilgrim et Dave Steed de l'entreprise McIntosh Perry, qui donnent une présentation détaillée sur la question. Une copie de leur présentation PowerPoint est conservée dans les dossiers.

Le Comité PREND ACTE de la présentation orale.

BUREAU DU DIRECTEUR MUNICIPAL

SERVICES DU GREFFIER MUNICIPAL ET CHEF DU CONTENTIEUX

2. RAPPORT DE SITUATION – DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS ET MOTIONS DU COMITÉ DES TRANSPORTS POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 23 OCTOBRE 2015

ACS2015-CMR-CCB-0106

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

RAPPORT RECOMMANDATION

Que le Comité des transports prenne connaissance du présent rapport.

REÇU

URBANISME ET INFRASTRUCTURE

URBANISME ET GESTION DE LA CROISSANCE

3. **POLITIQUE CONCERNANT LES MONUMENTS COMMÉMORATIFS EN BORDURE DE RUE**

ACS2015-PAI-PGM-0192

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

RAPPORT RECOMMANDATION

Que le Comité des transports recommande au Conseil d'approuver la politique concernant les monuments commémoratifs en bordure de rue, expliquée en détail dans le document 3.

Les intervenants suivants ont envoyé des commentaires écrits, lesquels sont conservés au dossier :

- a. Kathy Riley, courriel du 29 octobre;
- b. John Grant, courriel du 29 octobre;
- c. Eric Goodwin, courriel du 30 octobre;
- d. Stephen Konkle, courriel du 30 octobre;
- e. Jeff C., courriel du 30 octobre;
- f. Isabel Campbell, courriel du 31 octobre;
- g. Laurie Johnson, courriel du 3 novembre;

- h. Elizabeth Gregory, courriel du 3 novembre;
- i. Cliff Gazee, proposition du 2 novembre;
- j. Doug et Pat Hunt, courriel du 3 novembre;
- k. Linda Landry, courriel du 3 novembre;
- l. Arend Smid, courriel du 3 novembre;
- m. Carol Church, courriel du 2 novembre;
- n. Liz Bernstein, Association communautaire de la Basse-Ville, courriel du 3 novembre;
- o. Kathryn Morang, courriel du 3 novembre.

Le président Egli adresse au Comité un discours d'ouverture sur le sujet. Il admet que la question est complexe et remercie le public pour sa grande participation. Puis, il indique que le conseiller Chernushenko présentera une motion visant à prolonger les délais d'exposition des monuments commémoratifs en bordure de rue.

Le Comité reçoit les intervenants du public suivants :

Tina Belanger* n'appuie pas la recommandation visant à faire enlever les monuments commémoratifs. Des précisions sur son point de vue sont énoncées dans sa lettre au Comité, datée du 2 novembre 2015.

Tim Farr appuie la politique recommandée, y compris la proposition visant à prolonger les délais.

** Les personnes ou les groupes dont le nom est suivi d'un astérisque ont fourni leurs commentaires par écrit ou par courriel. Ces commentaires sont conservés dans les dossiers du greffier municipal.*

Derrick Moodie, gestionnaire, Examen des projets d'aménagement, répond aux questions des membres du Comité au sujet de la politique. Le conseiller Chernushenko mentionne une proposition visant la création d'un monument national du cyclisme qui pourrait aussi servir de lieu commémoratif permanent. Michael Mizzi, directeur municipal adjoint par intérim, Urbanisme et Infrastructure, confirme que le personnel entend poursuivre sa collaboration avec le conseiller et la partie intéressée dans le cadre de cette initiative.

Les membres du Comité interrogent le personnel sur la mise en œuvre de la politique. La conseillère McKenney se dit pour les monuments commémoratifs en bordure de rue, qui font maintenant partie du processus de deuil. Elle n'appuie pas le rapport ni la motion de modification. Au terme des discussions qui s'en suivent, le conseiller Chernushenko présente la motion de modification suivante :

MOTION CT 09/2

Motion du conseiller D Chernushenko

Attendu que la *Politique sur les commémorations en bordure de route* proposée précise les conditions selon lesquelles les commémorations en bordure de route seront autorisées sur l'emprise publique;

attendu que la durée permise pour ces commémorations est au cœur de la *Politique*;

attendu que les pratiques exemplaires des municipalités d'Amérique du Nord précisent une durée de trois mois à un an;

attendu qu'il y a d'autres exigences à respecter, c'est-à-dire que les commémorations doivent demeurer en bon état et ne pas occuper plus d'un mètre carré;

attendu que les résidents ont exprimé des préoccupations quant à des commémorations existantes ayant plusieurs composants non fixés, ce qui peut être dangereux pour les piétons;

pour ces motifs, il est donc résolu que le Comité des transports recommande au Conseil d'approuver la *Politique sur les commémorations en bordure de route* ci-jointe telle que modifiée, avec les changements mentionnés ci-après :

- **Les commémorations sont permises pendant six mois.**
- **Les commémorations doivent être disposées de sorte à occuper le moins de place possible sur le trottoir.**
- **Tous les composants des commémorations doivent être solidement attachés à un support fixe (p. ex. un poteau ou une clôture)**

ADOPTÉE, la conseillère C. McKenney enregistrant sa dissidence

La recommandation du rapport est ADOPTÉE telle que modifiée par la motion 9/2, avec la dissidence de la conseillère McKenney.

4. MISE EN VALEUR DU DESIGN URBAIN DEVANT L'AMBASSADE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

ASC2015-PAI-PGM-0185

RIDEAU-VANIER (12)

RAPPORT RECOMMANDATIONS

Que le Comité des transports recommande au Conseil :

1. **D'approuver le remplacement des barrières aménagées devant l'ambassade des États-Unis, sur l'avenue Mackenzie, par des bornes de protection;**
2. **De renoncer aux dispositions relatives aux empiètements des bornes de protection figurant dans le Règlement en matière d'empiètement, sans aucuns frais;**
3. **De déléguer au directeur municipal le pouvoir de finaliser et de signer l'entente de partage des coûts avec la Commission de la capitale nationale;**
4. **De déléguer au directeur municipal le pouvoir de finaliser et de signer une demande de financement de ce projet, adressée au ministère des Transports de l'Ontario, et toute entente de modification ou de prolongation conforme aux dispositions du présent rapport.**

ADOPTÉ

Les membres du Comité ont reçu une lettre de l'organisme Ottawa Centre EcoDistrict, qui appuie le présent point. Une copie de cette lettre, datée du 4 novembre 2015, est conservée dans les dossiers.

ARTICLES DES CONSEILLERS

CONSEILLÈRE DEANS

5. RÉDUCTION DE LA LIMITE DE VITESSE SUR LE CHEMIN HUNT CLUB

ACS2015-CMR-TRC-0010

GLOUCESTER-SOUTHGATE (10)

RAPPORT RECOMMANDATION

Que le Comité des transports recommande au Conseil de réduire la limite de vitesse à 60 km/h sur le chemin Hunt Club entre le chemin Conroy et un point situé à 140 m à l'est du chemin Albion.

Les intervenants suivants ont envoyé des commentaires écrits, lesquels sont conservés au dossier :

- a) Kevin O'Donnell, courriel du 30 octobre;
- b) Terry Herman, courriel du 1^{er} novembre;
- c) Fara Aminzadeh et Behnam Behnia, courriel du 2 novembre;
- d) Jianru et Zhi Chen, courriel du 2 novembre;
- e) Meena Sharma, courriel du 2 novembre;
- f) Tom et Julie Psarras, lettre du 2 novembre;
- g) John et Heather Blackmore, courriel du 29 octobre;
- h) Craig Crocker et Laurie Routliffe, courriel du 2 novembre;
- i) Antoine Mitri, courriel du 1^{er} novembre;
- j) Xing Liu ainsi que Gensheng et Jerry Wang, courriel du 3 novembre;
- k) Carmen Thierfeldt, courriel du 3 novembre;
- l) Dianjing Han, courriel du 3 novembre;
- m) Dick Peacocke, courriel du 3 novembre.

La conseillère Deans présente le point et explique les raisons ayant motivé la réduction de la limite de vitesse proposée.

Dave Langner estime que l'application de la nouvelle limite pourrait être problématique, et il craint qu'elle ne soit pas respectée.

La conseillère Deans présente la modification technique suivante :

MOTION CT 09/3

Motion de la conseillère D Deans

ATTENDU QUE la recommandation en français, contenue dans le rapport susmentionné, est incorrecte et ne correspond pas à la recommandation en anglais; et

ATTENDU QUE la version anglaise de la recommandation contenue dans ledit rapport est correcte;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE la recommandation en français sera corrigée afin de refléter le libellé exact de la recommandation en anglais, soit :

Que le Comité des transports recommande au Conseil de réduire la limite de vitesse à 60 km/h sur le chemin Hunt Club entre un point situé à 140 m à l'est de la promenade Cahill et le chemin Conroy.

ADOPTÉ

La recommandation du rapport est ADOPTÉE telle que modifiée par la motion 9/3, et la directive suivante est donnée au personnel :

DIRECTIVE AU PERSONNEL

Suivant l'approbation du Conseil, que le personnel de Travaux publics informe la section de la circulation du Service de police d'Ottawa du changement de vitesse sur ce tronçon du chemin Hunt Club.

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

La conseillère C. McKenney présente les demandes de renseignements suivantes

De nombreuses autorités ont rejeté l'idée que les décès liés à des accidents de la route sont inévitables et ont plutôt adopté une formule « Vision zéro » dans le but de prévenir tous les décès et toutes les blessures graves liés à des accidents de la route. L'objectif de la Ville d'Ottawa en matière de sécurité routière consiste à « Arriver à zéro : une personne décédée ou atteinte de blessures graves en est une de trop » (*Towards Zero -- one fatality or serious injury is one too many*).

Quelles sont les mesures qui ont été prises afin de mettre en œuvre des examens annuels détaillés de toutes les collisions impliquant un piéton ou un cycliste à Ottawa?

Quelles sont les mesures qui doivent être prises pour apporter les changements, d'ordre technique, par exemple, relevés dans ces examens et qui pourraient améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes et éviter des collisions ou des décès?

Que le personnel des Services juridiques fournisse des conseils sur le format dans lequel rendre public l'information en tenant compte des questions de confidentialité.

Le conseiller M. Fleury présente les demandes de renseignements suivants :

Les Normes de qualité pour l'entretien hivernal de la Ville d'Ottawa stipulent que la priorité du déneigement de chaque trottoir est liée directement à la classification de la chaussée. Cette pratique crée une situation où certains trottoirs, surtout dans le centre-ville, sont sous-entretenus par rapport au nombre de piétons qui y circulent. Existe-t-il un plan pour gérer cette lacune en matière d'entretien, en raison notamment de l'adoption récente de la politique des « Rues complètes »?

LEVÉE DE LA SÉANCE

Séance levée à 11 h 15.

Coordonnatrice du comité

Président